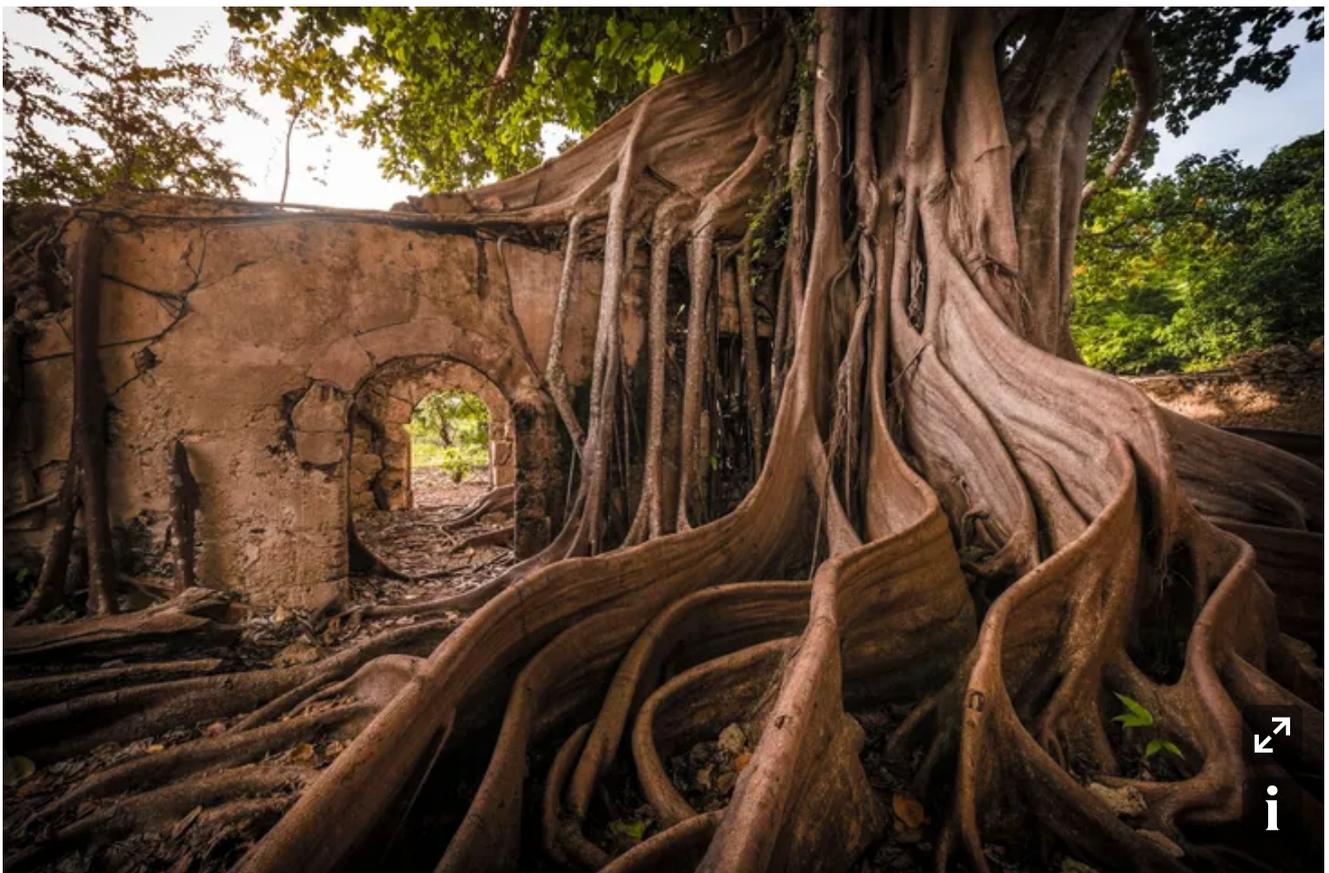


En Guadeloupe, la mémoire de l'esclavage

Reportage L'emploi massif d'une main-d'œuvre asservie a laissé de nombreux vestiges sur l'archipel antillais. Alors que l'oubli a longtemps été de mise, les collectivités territoriales valorisent le patrimoine laissé par cette histoire douloureuse.

Pascal Charrier, envoyé spécial à Basse-Terre, Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), le 02/01/2020 à 11:19 Modifié le 02/01/2020 à 15:35

🕒 Lecture en 5 min.



De ce promontoire dressé au-dessus de Basse-Terre, la préfecture de la Guadeloupe, la vue est imprenable sur l'océan Atlantique. Les Français y avaient bâti un premier fortin dès le XVII^e siècle pour défendre leur possession face aux appétits anglais. Le conseil départemental, aujourd'hui propriétaire de ces 5 hectares entourés d'épais remparts, va y inaugurer en 2020 une œuvre conçue pour magnifier « *l'esprit de résistance et de résilience* » des Guadeloupéens.

Pour des îliens dont la plupart sont des descendants d'esclaves, le lieu n'est pas anodin. Les changements du nom de cette place militaire racontent déjà des soubresauts d'une histoire tourmentée. Au fil du temps, l'endroit s'est appelé fort Royal, fort Saint-Charles, puis fort Richepanse, du nom d'Antoine Richepanse, le général envoyé par Napoléon en 1802 pour remettre au pas la Guadeloupe et rétablir l'esclavage par la force.



« Vivre libre ou mourir. »

Depuis 1989, quand il franchit la porte, le visiteur entre dans le fort Louis-Delgrès et c'est un autre pan du passé colonial qui s'éclaire ainsi. Né « libre de couleur », Louis Delgrès est l'un des officiers rebelles qui ont mené la résistance armée contre le retour de l'asservissement imposé par le Consulat. Il s'est replié quelques jours à l'abri de ces fortifications, avant de se donner la mort avec ses partisans en se faisant exploser à quelques kilomètres de là, à Matouba, le 28 mai 1802. Les révoltés avaient respecté leur devise : « *Vivre libre ou mourir.* »

Les murs gris servent aujourd'hui de réceptacle au souvenir de cet épisode fondateur qui s'est terminé dans le sang. « *Mais attention à la sémantique, on ne parle pas de suicide, on parle de sacrifice* », insiste Dominique Thuriaf, cheffe de cabinet de Josette Borel-Lincertin, la présidente du conseil départemental. La cérémonie commémorant l'abolition de l'esclavage de 1848 y a encore été organisée le 27 mai dernier et des générations de scolaires ont fréquenté ce monument historique, le plus visité du département d'outre-mer.



Une exposition aménagée sous des voûtes affiche une volonté toute politique : raviver la fierté de cette jeunesse avec des héros auxquels elle peut s'identifier. « *Avant, il y avait dans la population l'idée que c'était le fort de la colonisation* », explique Odile Broussillon, directrice générale adjointe de l'éducation, de la culture, du sport et du tourisme au conseil départemental. « *Maintenant, c'est notre patrimoine, poursuit-elle. On rend hommage à des Guadeloupéens qui ont fait preuve de courage.* »

Le site est intégré à un itinéraire qui court à travers tout l'archipel : « la Route de l'esclave » a été développée pour valoriser et conserver des vestiges liés à l'esclavage, en reprenant un concept porté par l'Unesco depuis 1994. Sucrerie, poterie, cimetières ou « habitations », exploitations agricoles, 18 sites ont été retenus sur 70 pressentis, en fonction de leur intérêt et de leur accessibilité. « *C'est une histoire douloureuse, mais elle a généré un patrimoine riche* », résume Matthieu Dussauge, qui a piloté le projet.

« L'essentiel de la population est lié à cette histoire »

Cet archéologue de formation est conservateur et directeur du Musée Schoelcher de Pointe-à-Pitre, un établissement culturel également intégré au cheminement mémoriel. Il lui a fallu parfois convaincre des particuliers réticents à l'idée d'attirer l'attention sur ces vieilles pierres chargées d'un passé tragique, à l'image de ce propriétaire d'un cachot qui pensait posséder une simple basse-cour sur son terrain...

Pour éviter les contresens et les confusions, des panneaux explicatifs jalonnent le parcours, en français et en créole. *« Il y a une demande importante, notamment des scolaires, relève Matthieu Dussauge, qui guide lui-même des élèves sur le terrain. Il ne s'agit pas de faire du "business" avec ce tourisme de mémoire. Ici, l'essentiel de la population est lié à cette histoire, on ne peut pas être tentés par des dérives commerciales. Mais cela amène une découverte du territoire différente. »*

Sur place, le message à propos de ce sujet sensible n'est pas encore audible par tous. *« Il faut bien avoir à l'esprit qu'il y a eu une injonction à l'oubli en 1848, au moment de l'abolition, décrypte-t-il. L'idée dominante, c'était l'assimilation. Encore aujourd'hui, il y a des gens qui n'ont pas envie de parler et préfèrent regarder vers l'avenir. »* Lui estime qu'il faut *« expliquer les faits plutôt que les cacher »* et *« faire acte de pédagogie »*. *« Cette histoire est très complexe, elle n'est pas linéaire »*, rappelle-t-il.



Pour appréhender cette complexité, il n'est pas inutile de quitter la Route de l'esclave ouverte par le conseil départemental et de pousser les tourniquets du Mémorial ACTe (Macte), dont la naissance a été voulue, cette fois, par le conseil régional. Sur 1 700 m² climatisés, une exposition permanente décrit un commerce international qui a abouti au violent déracinement de millions d'hommes et de femmes, bien au-delà de la Guadeloupe.

Bâti à Pointe-à-Pitre à la place d'une ancienne sucrerie fermée en 1981, et inauguré en 2015 par le président de la République François Hollande, ce « *centre d'expressions et de mémoire de la traite et de l'esclavage* » se veut d'ailleurs « *caribéen* ». « *En aucun cas il ne s'agit d'une histoire seulement guadeloupéenne* », rappelle Jacques Martial, le comédien et metteur en scène d'ascendance antillaise qui a présidé l'institution pendant quatre ans (1).

Pour donner conscience aux esprits contemporains de ce que les esclaves ont enduré, l'approche muséale mêle outils numériques, art moderne et objets d'époque, comme cette chaîne qui a servi à entraver des corps. « *Mais nous ne sommes pas enfermés dans une pensée doloriste* », assure l'ancien responsable des lieux. Un espace permet aussi aux Guadeloupéens de mener des recherches généalogiques.

« **Ce sont des blessures absolument pas fermées** »

Les concepteurs du Macte ont également dû composer avec la volonté d'une partie des habitants de faire table rase. « *Le projet n'a pas fait l'unanimité au départ, raconte Jacques Martial. Pourquoi déterrer cette douleur ? Les gens voulaient continuer à la cacher. Après l'abolition, tout le monde a travaillé à oublier. Sauf que cela ne marche pas. On est englués dans cette histoire et on ne peut pas faire société avec de l'amnésie volontaire. Au mieux, on crée de la frustration et du refoulement. Car ce sont des blessures absolument pas fermées.* »

Le fort Louis-Delgrès est aussi le siège de ce bouillonnement des âmes. Le site abrite en son sommet la tombe du général Richepanse, mort de la fièvre jaune en septembre 1802. Insérée dans un carré militaire qui abrite d'autres corps, la stèle a été vandalisée et les indépendantistes du Collectif contre l'exploitation outrancière (LKP) ont réclamé à plusieurs reprises le départ de la dépouille honnie d'un métropolitain perçu comme un « *criminel* ». Le conseil départemental a refusé la demande, soutenu en ce sens par des historiens signataires d'un appel pour conserver une « *archive archéologique* » et dire « *halte à la manipulation de l'histoire* ».

La sépulture problématique cohabite déjà avec un monument à la gloire de Louis Delgrès. Dans quelques mois, elle voisinera aussi avec une « œuvre globale » signée par Dimitri Fagbohoun, un artiste à la

fois béninois et ukrainien vivant en France. L'inauguration est programmée pour mai 2020, le mois où les Guadeloupéens ne célèbrent pas seulement l'abolition de l'esclavage, mais aussi le combat de leurs ancêtres qui se voulaient libres.

Deux cents ans d'esclavage

1635. La France prend possession de la Guadeloupe, où la production de tabac, puis surtout de canne à sucre, se développe. La traite étant autorisée depuis 1642, l'archipel compte 4 267 esclaves en 1656 et 90 000 en 1789.

1794. La Convention nationale abolit l'esclavage. La mesure est appliquée en Guadeloupe après sa reconquête aux dépens des Anglais. Le territoire est ensuite marqué par l'agitation des troupes, majoritairement composées de Noirs et de métis. Les deux représentants du pouvoir central sont renvoyés.

1802. Un corps expéditionnaire débarque en Guadeloupe pour mettre au pas l'armée « de couleur ». La résistance, menée par des officiers rebelles, dont Louis Delgrès, sera matée dans le sang. Le 16 juillet, Napoléon rétablit l'esclavage par décret.

1848. Le 27 mai, l'esclavage est aboli pour la deuxième fois en Guadeloupe, le gouverneur du territoire appliquant un décret du 27 avril.

(1) Il a quitté ses fonctions en 2019 dans le cadre du changement de statut du Mémorial ACTe, devenu établissement public de coopération culturelle (EPCC), ce qui a permis à l'État de pérenniser son financement.